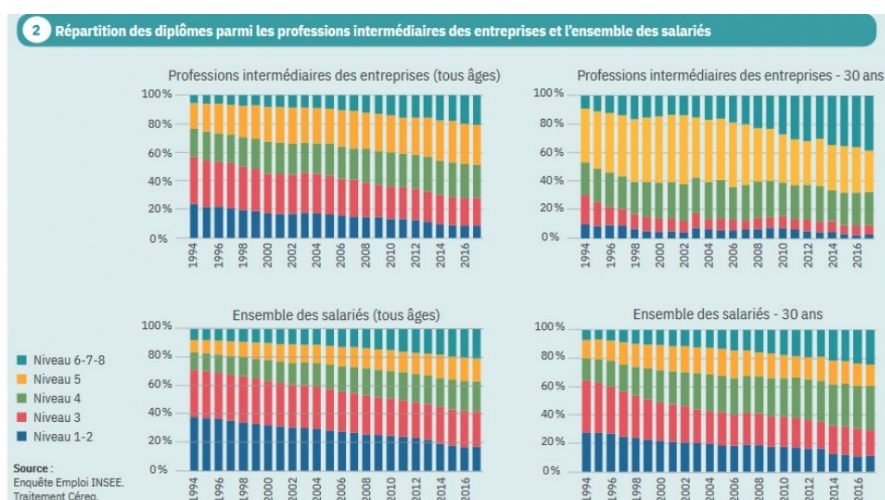


## Pourquoi les entreprises recrutent des jeunes "a priori surqualifiés"...

### Pourquoi les entreprises recrutent des jeunes "a priori surqualifiés" dans les professions intermédiaires (Cereq)

"Alors que la norme théorique d'accès aux professions intermédiaires se situe historiquement au niveau 5 (BTS, DUT), les recrutements de [...] débutants se font désormais majoritairement au niveau 6 (licence professionnelle) et 7 (master)", indique le dernier numéro de *Céreq bref* publié le 26 novembre 2020. Cela correspond à un mouvement de transformation de l'emploi mais aussi à "une logique propre au système éducatif, faiblement articulée à l'évolution de l'économie".



P2  BREF N°397 - 2020

Droits réservés - DR

Nombre d'entreprises tendent à "recruter des jeunes a priori surqualifiés" dans les emplois et métiers des professions intermédiaires (agents de maîtrise, techniciens, commerciaux, administratifs et gestionnaires), indique le dernier numéro du bulletin [Céreq bref](#) intitulé "Professions intermédiaires des entreprises : les raisons d'une envolée des diplômes" et daté du 26 novembre 2020 (1). Elles souhaitent ainsi privilégier "les compétences transversales

et les qualités professionnelles dont le 'niveau' (bac+3, bac+5) est réputé témoigner".

Ainsi, "alors que la norme théorique d'accès aux professions intermédiaires se situe historiquement au niveau 5 (BTS, DUT), les recrutements de jeunes débutants se font désormais majoritairement au niveau 6 (licence professionnelle) et 7 (master)".

Parallèlement, ces entreprises confient "à la politique de formation et de professionnalisation de l'entreprise le soin de transmettre les compétences-métier requises par les postes".

Une autre explication au recrutement de "jeunes surqualifiés" dans les professions intermédiaires "a trait à la gestion des parcours professionnels sur les marchés internes des entreprises" : il vise "parfois à constituer un vivier de 'potentiels' dans une perspective d'évolution de carrière".

Pourquoi les niveaux de diplômes augmentent

Ce constat observé sur les jeunes diplômés s'inscrit dans un cadre plus large, objet de ce numéro de *Céreq Bref*. Deux facteurs sont mis en avant pour expliquer l'élévation des niveaux de diplômes pour ces professions.

**Les transformations de l'emploi et des métiers.** La note pointe une "complexification et une diversification" des compétences des professions intermédiaires. Avec deux caractéristiques particulières à ces professions : une "interpénétration, plus ou moins marquée selon les métiers, des dimensions managériale, technique, commerciale, administrative et gestionnaire" d'une part, et une "position d'interface [...] entre conception et exécution, entre management et opérateurs, entre entreprises" d'autre part.

Dans ce contexte, recruter des diplômés à des niveaux 6 ou 7 "constitue une forme d'assurance pour l'entreprise qu'ils détiennent les compétences transversales et qualités professionnelles" requises.

**"La dynamique propre de l'offre de certifications".** Le niveau des diplômes augmente depuis 25 ans dans les professions intermédiaires. Les licences professionnelles ont connu une

"extension rapide" avec "près de 3 000 ouvertures depuis 1999" et "1 523 LP actives en 2017". Les diplômes de l'enseignement professionnel supérieur court (niveau 5) tendent à s'aligner sur le niveau licence (niveau 6), "ce dont témoigne la création récente du diplôme de B.U.T.", relève aussi la note.

Cela s'inscrit dans un "mouvement plus général de hausse des niveaux d'éducation engagé en France à partir des années 1960", qui est la "conséquence des choix opérés par les gouvernements successifs". Mais cette hausse des niveaux d'éducation relève "d'une logique propre au système éducatif, faiblement articulée à l'évolution de l'économie", selon la note. "L'inflation scolaire" qui en résulte est "source de déclassement en cascade".

(1) *Céreq Bref* se fonde sur l'enquête E.P.I.E. menée par le Céreq entre 2010 et 2012 et ayant depuis cette période donné lieu à plusieurs "approfondissements". Les auteurs de cette note sont Jean-Paul Cadet et Anne Delanoë (Céreq), ainsi que Christophe Guitton (Le Centre associé au Céreq d'Aix-en-Provence).